

COMMUNE de CROUY sur OURCQ

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 05 AVRIL 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf et le cinq avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire.

Etaiet présents : Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mme VANISCOTTE Delphine, Mr NOVAK Jean-Luc, Mme LARSONNEUR Ginette, Mr KERGAL Michel, Mme JANSSENS Catherine, Mr NOTARIANNI Marc, Mme FOUCHAULT Catherine, Mr FAIGNER Philippe, Mme DA SILVA Christine, Mme FOUQUET VERNET Magali, Mme AUBRIOT Maria-Margarida

Pouvoirs : Mme GODE a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine
Monsieur GOBET Thomas a donné pouvoir à Mme VANISCOTTE Delphine

Absents excusés : Mr ETIENNE Victor, Mme MAGLIERI Sandrine

Absent : Mr NEYRAUD Olivier

Madame VANISCOTTE Delphine a été nommée secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 30, le quorum étant atteint (13 membres présents, 2 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 15 février 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : APPROBATION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Ginette LARSONNEUR, Conseillère Municipale, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1/ **lui DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
<i>Résultats reportés</i>	200 997,98			1 217 047,30	200 997,98	1 217 047,30
<i>Opérations de l'exercice</i>	316 698,55	362 086,61	910 248,62	1 099 115,14	1 226 947,17	1 461 201,75
TOTAL	517 696,53	362 086,61	910 248,62	2 316 162,44	1 427 945,15	2 678 249,05
<i>Résultat de clôture</i>	155 609,92			1 405 913,82		1 250 303,90
<i>Restes à réaliser</i>	35 605,24	24 898,07			35 605,24	24 898,07
TOTAL CUMULE	191 215,16	24 898,07		1 405 913,82	35 605,24	1 275 201,97
RESULTAT DEFINITIF	166 317,09			1 405 913,82		1 239 596,73

- 2/ **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- 4/ **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2018 : APPROBATION

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif « commune » de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations, effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget unique « commune » de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2018 : AFFECTATION

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que **le compte administratif 2018** fait apparaître un **excédent de fonctionnement égal à 1 405 913,82 €**

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

Pour mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	1 217 047,30 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 133 880,00 €

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2018 :

EXCEDENT 188 866,52 €

RESULTAT CUMULE au 31/12/2018 **EXCEDENT 1 405 913,82 €**

A. EXCEDENT de FONCTIONNEMENT au 31/12/2018 1 405 913,82 €

Affectation obligatoire

- A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)
- **Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068** 166 317,09 €

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)
- Affectation à l'excédent reporté (lg 002) **1 239 596,73 €**

BUDGET UNIQUE 2019 : VOTE

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions globales de la Commission des Finances concernant l'établissement du Budget Unique 2019 « Commune », en application de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le BUDGET PRIMITIF 2019 « COMMUNE », arrêté, en dépenses et en recettes, comme suit :

- **SECTION de FONCTIONNEMENT :** **2 312 528,73 €**
- **SECTION d'INVESTISSEMENT :** **1 758 486,53 €**

TAXES LOCALES DIRECTES : TAUX 2019

Madame le Maire :

- *présente* au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2019,
- *propose* que les taux inhérents à la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière (bâti) et la Taxe Foncière (non bâti) ne soient pas augmentés pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux applicables aux 4 taxes locales directes, comme indiqués ci-dessous :

- **Taxe d'habitation :** **14,36 %**
- **Taxe foncière bâtie :** **18,61 %**
- **Taxe foncière non bâtie :** **51,67 %**

Le calcul du produit fiscal, pour l'année 2019, se résume ainsi qu'il suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 683 000,00 €	14,36 %	241 679,00 €
Taxe foncière (bâti)	1 402 000,00 €	18,61 %	260 912,00 €
Taxe foncière (non bâti)	52 900,00 €	51,67 %	27 333,00 €

PARCELLES CADASTREES AD 90 (20 m2) et AD 91 (254 m2)

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire,

- **informe** l'assemblée que le propriétaire des parcelles, cadastrées AD 90 et AD 91, d'une superficie respective égale à 20 m2 et 254 m2, souhaite vendre ces terrains, moyennant un prix de vente égal à 60 000,00 €, soit un prix au m2 égal à 219,00 €,
- **signale** que ces deux terrains sont situés rue de Montanglos, à proximité de l'école élémentaire et représentent un intérêt certain pour la commune tant par la proximité des établissements scolaires que pour la création d'un parking public, de douze places, permettant ainsi une fluidité de la circulation dans cette partie étroite de la rue de Montanglos,
- **précise**, qu'après renseignements obtenus auprès de notaires et après lecture des derniers DIA (Déclarations d'Intentions d'Aliéner) reçus en mairie, le prix moyen du terrain bâti, au m2, s'élève à 100,00 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET un AVIS FAVORABLE** au principe d'acquisition des parcelles AD 90 et AD 91, sis rue de Montanglos, d'une contenance égale à 20 et 254 m2,
- **SOULIGNE** l'intérêt que représente ces 2 parcelles, tant par la proximité des écoles maternelle et élémentaire que pour le stationnement intra-muros,

- **DIT** qu'il ne peut pas être donné une suite favorable au prix de vente proposé par le propriétaire car supérieur au prix moyen du terrain bâti appliqué sur la commune de CROUY SUR OURCQ,
- **MANDATE** Madame le Maire afin de présenter au propriétaire une proposition d'achat de ces deux terrains, proposition en adéquation avec les prix de vente pratiqués sur le territoire communal.

FER 2019 (FONDS d'EQUIPEMENT RURAL)

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire,

- **informe** l'assemblée que le Conseil Départemental de SEINE et MARNE a mis en place un Fonds d'Equipement Rural (FER), destiné à soutenir les projets d'investissement des communes de – 2 000 habitants. Ces projets peuvent concerner le patrimoine immobilier de la commune, la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants ainsi que la mise en valeur du cadre de vie communale. Le taux de la subvention est égal à 50 % pour un montant maximum subventionnable annuel s'élevant à 100 000,00 € HT,
- **rappelle** la situation géographique de l'allée de Gesvres, voirie communale, permettant la jonction entre l'avenue de Fussy et la RD 94, en direction de May en Multien et **précise** que cette route est empruntée, quotidiennement, par de nombreux automobilistes qui accèdent à la RD 405 (axe MEAUX – SOISSONS), en évitant le centre du village, permettant ainsi une fluidité de la circulation routière intra-muros,
- **signale** que l'allée de Gesvres ainsi que les bas-côtés sont fortement endommagés, dommages dus par les événements climatiques (neige, gel, inondations...) mais également par la configuration des lieux, à savoir la présence de marais de part et d'autre de cette route,
- **dit** qu'une réunion a eu lieu avec les services du Département 77, en charge des dossiers « voirie » afin de valider ces travaux de voirie, sur l'allée de Gesvres,
- **informe** que le cabinet d'études SEPHIA INGENIERIE a été mandaté afin de réaliser les diverses études et sondages nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **précise** qu'une première estimation chiffre ces travaux à 300 000,00 € HT (360 000,00 € TTC),
- **dit** que les travaux peuvent faire l'objet de deux tranches distinctes et, en conséquence, il est opportun de présenter deux demandes de subvention, dans le cadre du FER (Fonds d'Equipement Rural), l'une en 2019, la seconde en 2020.

Pour l'année 2019, les travaux de voirie sont estimés à 150 000,00 € (1^{ère} tranche) et le financement de ces opérations pourrait être le suivant :

CONSEIL DEPARTEMENTAL (FER 2019),

(50 % du montant HT subventionnable : 100 000,00 €)

soit : **50 000,00 €**

AUTOFINANCEMENT de

100 000,00 €

Fonds propres : 5 442,00 €

Montant total HT :

150 000,00 €

TVA 20,00 % à provisionner :

30 000,00 €

Montant total TTC :

180 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 150 000,00 € HT soit 180 000,00 €,
- **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention, auprès du Conseil Départemental de SEINE et MARNE, dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2019,
- **DECIDE** de son inscription au budget.

COMITE D'ANIMATION DE CROUY SUR OURCQ
PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS : ANNEES 2019 2020 2021

Madame le Maire

- *retrace* les actions menées par le Comité d'Animation de CROUY SUR OURCQ et soutenues financièrement par la Commune de CROUY SUR OURCQ, dans le cadre des conventions d'objectifs, depuis 2011,
- *présente* à l'assemblée un nouveau projet de convention d'objectifs, avec le Comité d'Animation de CROUY SUR OURCQ, pour une durée de 3 ans (Années 2019 – 2020 -2021) inhérent au soutien financier de la commune pour la réalisation de 3 manifestations, organisées par le Comité d'Animation de CROUY SUR OURCQ, à savoir :

- *Chasse aux œufs* 250,00 €
- *Soirée à thème* 750,00 €
(soit 50 % du financement de la manifestation)
- *Marché de Noël / Patinoire* 3 000,00 €
(y compris fourniture de tickets de patinoire pour les enfants scolarisés au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune)

Aussi, pour la réalisation de l'ensemble de ces manifestations, le comité d'animation de CROUY SUR OURCQ demande un soutien financier communal égal à 4 000,00 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** une convention d'objectifs établie avec le Comité d'Animation de CROUY SUR OURCQ, pour une durée de 3 ans (2019 – 2020 – 2021), en vue d'apporter un soutien financier lors de l'organisation des 3 manifestations, citées ci-dessus et **EMET un AVIS FAVORABLE** au versement d'une participation financière communale, à hauteur de 4 000,00 € par an, sous réserve de réalisation des 3 manifestations.

QUESTIONS DIVERSES

CHAMPIONNAT EUROPE VIET VO DAO

Madame GOOSSENS Maria-Christine félicite Enzo AUBRIOT pour ses brillants résultats lors du championnat d'Europe de Viet Vo Dao qui se sont déroulés à ESPINHO au Portugal. Enzo est, dans sa catégorie, Vice-Champion d'Europe. Toutes les félicitations à ce jeune champion ainsi qu'au club de CROUY SUR OURCQ.

RANDO DES 3 CHATEAUX – 14 AVRIL 2019

Monsieur PRZYBYL Bruno, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que le Département de SEINE et MARNE organise, le dimanche 14 avril 2019, la douzième édition de la Rando des 3 Châteaux dans le nord du département avec des départs programmés à CROUY SUR OURCQ.

Aussi, pour des raisons de sécurité, l'allée du Champivert, la rue des Meuniers, l'avenue de Fussy et l'allée de Gesvres seront interdites à la circulation, entre 8 heures et 13 heures.

Diverses manifestations seront proposées, durant cette journée, sur le territoire communal, notamment l'accueil du public au Donjon du Houssoy par les membres de l'ASBVO, des concerts et animations sur la Place du Marché et sur le Mail du Champivert organisés par l'association YAKA.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 22 heures 30 minutes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 07 JUIN 2019 à 20 HEURES